

Rapport annuel

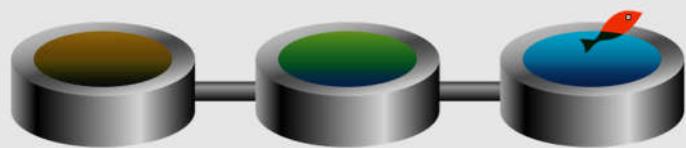
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE

**Communes de Le Pian Médoc, Arsac, Margaux-Cantenac, Soussans, Ludon Médoc,
Macau, Labarde, Arcins, Lamarque, Cussac-Fort-Médoc**

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

EXERCICE
2024

Document établi
par la CdC Médoc Estuaire

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	5
■	GLOSSAIRE	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES (P201.1).....	13
■	INFORMATIONS SUR LA PLUVIOMETRIE ET LES EAUX PARASITES	13
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE (P203.3)	14
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P204.3).....	14
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3).....	14
■	CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P254.3)	15
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES (P206.3).....	15
■	CONTROLE DE CONFORMITE DES RACCORDEMENTS	16
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	17
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	17
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	17
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCES MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE ET PERFORMANCE DES RESEAUX ASSAINISSEMENT	18
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS TOUTES REDEVANCES	19
■	LE PRIX MOYEN DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA CDC Y COMPRIS TOUTES REDEVANCES	20
■	RECETTES D'EXPLOITATION	21
■	DEPENSES PARTICULIERES D'EXPLOITATION DE LA COLLECTIVITE.....	21
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	22
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	22
■	ETAT DE LA DETTE	22
■	AMORTISSEMENTS REALISES	22
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	22
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	23
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	23
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	23
■	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DU SERVICE.....	24
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	25
■	PRIX GLOBAL : LE PIAN MEDOC	25
■	PRIX GLOBAL : ARSAC, MARGAUX-CANTENAC, SOUSSANS.....	26
■	PRIX GLOBAL : LABARDE, LUDON-MEDOC ET MACAU.....	27
■	PRIX GLOBAL : LAMARQUE, CUSSAC-FORT-MEDOC, ARCINS.....	28

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le présent rapport concerne les 10 communes de la Communauté de Communes (CdC) soit : LE PIAN MEDOC, ARSAC, MARGAUX-CANTENAC, SOUSSANS, LUDON MEDOC, MACAU, LABARDE, ARCINS, LAMARQUE et CUSSAC-FORT-MEDOC.

Il n'existe pas de CCSPL.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Il s'agit d'une estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau d'assainissement collectif à partir de la population totale des derniers recensements et du nombre d'abonnés eau potable soit **26 143** habitants.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par affermage avec paiement par la collectivité. Le fermier est la société SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2020. La durée du contrat est de 12 ans. Le contrat prendra donc fin le 31 décembre 2031.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements, des collecteurs
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Prestations particulières	contrôle des branchements, contrôles et tests des sécurités réglementaires, curage de la lagune, curage hydrodynamique, diagnostic du réseau - eaux parasites (passage caméra), évacuation des boues produites par la station d'épuration, hydrocurage des réseaux, mise à niveau des tampons (hors opérations de voirie), recherche programmée d'eaux parasites (passage caméra), suivi des teneurs en H2S au niveau des postes de refoulement, traitement des boues
Renouvellement	de la voirie, des accessoires hydrauliques, des branchements, des collecteurs < 12 ml, des équipements hydrauliques d'épuration et de pompage, des équipements électromécaniques, des équipements sanitaires, des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des réseaux enterrés, des toitures, couvertures et zingueries, du matériel de télégestion, du matériel d'épuration, du mobilier

La collectivité prend en charge :

Entretien	réfection d'étanchéité
Prestations particulières	déplacement du réseau, extensions du réseau, mise en conformité avec la réglementation existante / future

■ CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS

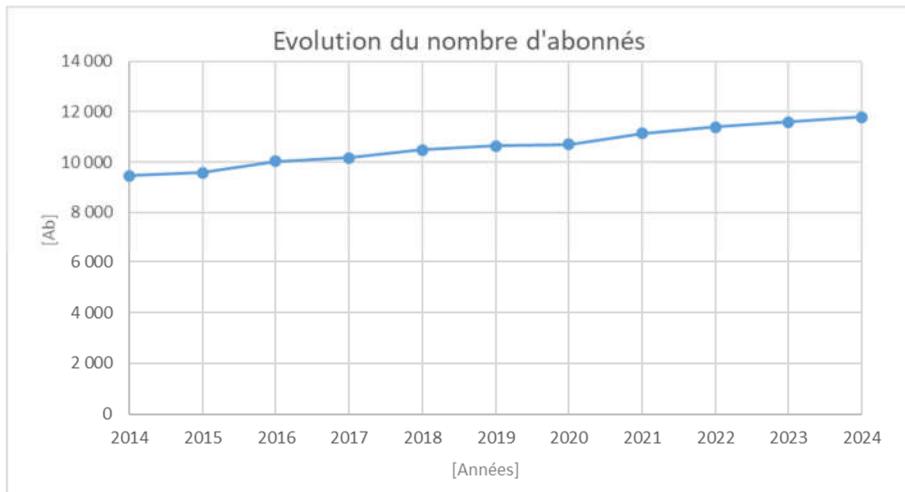
Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
21 Conventions	Import	21 châteaux viticoles	Chais vinicoles	01/09/2016	—
Convention	Import	Permanent	SIAEPA Castelnau de Médoc (secteur Grand Poujeau de Moulis en Médoc)	28/11/2006	9 ans renouvelables par 3 ans

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre total d'abonnements	11 600	11 798	+1,71 %

- Répartition des abonnés par commune*

LE PIAN MEDOC	2 313	-0,34% par rapport à 2023
ARSAC	1 391	+1,09% par rapport à 2023
MARGAUX-CANTENAC	1 333	-0,45% par rapport à 2023
SOUSSANS	696	+0,58% par rapport à 2023
LUDON MEDOC	2 241	+1,08% par rapport à 2023
MACAU	1 767	+0,17% par rapport à 2023
LABARDE	273	+1,11% par rapport à 2023
ARCINS	266	+7,26% par rapport à 2023
LAMARQUE	589	+3,88% par rapport à 2023
CUSSAC-FORT-MEDOC	929	+15,26% par rapport à 2023
Total des abonnés	11 798	



■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m ³]	2023	2024	Variation
Total des volumes facturés	1 181 115	1 134 856	-3,92 %

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2023	2024	Variation
Réseau séparatif (gravitaire + refoulement + eaux traitées)	215,59	215,89	+0,14 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 7 ouvrages d'épuration.

- *Station d'épuration du PIAN (Code Sandre 0533322V004)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées + traitement de finition par lagunage

Commune d'implantation : LE PIAN MEDOC

Capacité nominale : 5 000 Equivalent habitants

Prescriptions de rejet

Arrêté préfectoral n°SEN/2021/10/10-0204 du 10 octobre 2022

Milieu récepteur du rejet : la JALLE de LUDON

Paramètre	Fréquence annuelle	Flux journalier (m ³ /j)
Débit	365	750

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et / Ou	Rendement (%)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	90	50
DCO	12	125	ou	90	250
MES	12	35	ou	90	85
NTK	4	8,5	ou	80	-
Pt	4	2			-

Charges moyennes reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	105,5 kg/j	267 kg/j	149 kg/j	45 kg/j	4 kg/j	1 058 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	95%	88%	92%	94%	65%	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2023	2024	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche (tMS)	80,6	115,6	+43,4 %

Quantité de boues évacuées [tMS]

	2023	2024	Variation
Compostage produit	74,22	50,00	-32,6 %

- Station d'épuration d'ARSAC (Code Sandre 0533012V004)

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées en aération prolongée
 Commune d'implantation : ARSAC (Lieu-dit « Pas de Seguis »)
 Capacité nominale : 6 000 Equivalent habitants

Prescriptions de rejet

Arrêté préfectoral n°SEN/2022/10/03-200 du 03 octobre 2022

Milieu récepteur du rejet : la LAURINA

Paramètre	Fréquence annuelle	Flux journalier de référence (m ³ /j)
Débit	365	900

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et / Ou	Rendement (%)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	12	20	ou	90	40
DCO	12	90	ou	90	180
MES	12	35	ou	90	85
Pt	4	2			

Charges moyennes reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	75,5 kg/j	245 kg/j	114 kg/j	33 kg/j	4 kg/j	842 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	97%	93%	96%	77%	89%	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2023	2024	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche (tMS)	43,5	49,0	+12,6 %

Quantité de boues évacuées [tMS]

	2023	2024	Variation
Compostage produit	44,89	43,64	-2,8 %

• *Station d'épuration de MARGAUX (Code Sandre 0533268V001)*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées en aération prolongée

Commune d'implantation : MARGAUX

Capacité nominale : 8 000 Equivalent habitants

(4 000 EH domestiques + 4 000 EH viti-vinicoles)

Prescriptions de rejet

Arrêté préfectoral N°SEN2015/03/23-15 du 23/03/2015 complété par arrêté ministériel du 21/07/2015

Milieu récepteur du rejet : Estuaire de la Gironde (Bras de Macau)

Paramètre	Fréquence annuelle
Débit	365

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et / Ou	Rendement (%)	Concentration réhibitoire (mg/l)
DBO5	15	25	ou	70	50
DCO	15	125	ou	75	250
MES	15	35	ou	90	85

Charges moyennes reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	190 kg/j	449 kg/j	186 kg/j	49 kg/j	5 kg/j	928 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	98%	95%	97%	89%	76%	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2023	2024	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche (tMS)	44,8	71,6	+59,8 %

Quantité de boues évacuées [tMS]

	2023	2024	Variation
Compostage produit	37,79	60,10	+59,0 %

- Station d'épuration de LUDON (Code Sandre 0533256V002)

Traitements des effluents

Type de station : Traitement ORGANICA (traitement SBR par boues activées + système planté sous serre)

Commune d'implantation : LUDON-MEDOC

Capacité nominale : 7 000 Equivalent habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Débit
Capacité	420 kg/j	840 kg/j	630 kg/j	105 kg/j	1 050 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Arrêtés préfectoraux de déclaration du 04/09/2009 et prescriptions N° SEN/2013/06/25-72 du 25/06/2013

Milieu récepteur du rejet : LA GARONNE

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et / Ou	Rendement (%)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	24 en 2024	25	ou	93	50
DCO	24 en 2024	125	ou	84	250
MES	24 en 2024	35	ou	94	85
NKj	8 en 2024				-
NGL	8 en 2024				-
Pt	8 en 2024				
NH ₄ ⁺	8 en 2024				
NO ₃ ⁻	8 en 2024				

Charges moyennes reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	155 kg/j	403 kg/j	183 kg/j	75 kg/j	8 kg/j	1 425 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	78%	59%	69%	71%	28%	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2023	2024	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche (tMS)	35,0	42,8	+22,3 %

Quantité de boues évacuées [tMS]

	2023	2024	Variation
Compostage produit [tonnes de matière sèche (tMS)]	34,03	43,39	+27,5 %

• **Station d'épuration de MACAU (Code Sandre 0533262V001)**

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : MACAU

Capacité nominale : 4 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Débit
Capacité	240 kg/j	420 kg/j	280 kg/j	56 kg/j	600 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Arrêté préfectoral de déclaration N°SEN2016/08/04-92 du 04/08/2016

Milieu récepteur du rejet : la GARONNE

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et / Ou	Rendement (%)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	80	50
DCO	12	125	ou	75	250
MES	12	35	ou	90	85
NKj	4				
NGL	4				
Pt	4				
NH ₄ ⁺	4				
NO ₃ ⁻	4				

Charges moyennes reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	133 kg/j	334 kg/j	154 kg/j	56 kg/j	6 kg/j	987 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	96%	92%	94,5%	89%	52%	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2023	2024	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche (tMS)	9,2	30,2	+228,3%

Quantité de boues évacuées [tMS]

	2023	2024	Variation
Compostage produit [tonnes de matière sèche (tMS)]	9,22	29,90	+224,3 %

- Station d'épuration LE BOURDIEU (Code Sandre 0533146V002)

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées en aération prolongée
 Commune d'implantation : CUSSAC FORT MEDOC
 Capacité nominale : 3 800 Equivalent habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	228 kg/j	570 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Arrêté préfectoral N°SEN/2021/11/08-170 du 08/11/2021
 Milieu récepteur du rejet : l'estuaire de la Gironde

Paramètre	Fréquence annuelle	Flux journalier de référence (m ³ /j)
Débit	365	570

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et / Ou	Rendement (%)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	80	50
DCO	12	125	ou	75	250
MES	12	30	ou	90	85
NTK	4	40			

Charges moyennes reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	168 kg/j	402 kg/j	226 kg/j	47 kg/j	47kg/j	5 kg/j	851 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	98%	94%	99%	95%	90%	46%	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2023	2024	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche (tMS)	51,5	44,8	-13,0 %

Quantité de boues évacuées [tMS]

	2023	2024	Variation
Compostage produit [tonnes de matière sèche (tMS)]	40,61	0	

- *Lagunage de LABARDE (Code Sandre 0533211V001)*

Traitements des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel (3 bassins)
 Commune d'implantation : LABARDE
 Capacité nominale : 600 Equivalent habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Débit
Capacité	36 kg/j	72 kg/j	42 kg/j	8 kg/j	90 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Arrêté préfectoral de déclaration N°SEN/2021/12/06-182 du 06/12/2021
 Milieu récepteur du rejet : la Laurina

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et / Ou	Rendement (%)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO5 (filtré)	1	35	ou	60	70
DCO (filtré)	1	200	ou	60	400
MES (non filtré)	1		ou	50	150

Charges moyennes reçues par l'ouvrage

(Valeurs issues d'1 analyse sur l'année)

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	10 kg/j	32 kg/j	11 kg/j	123 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	22%	15%	38%	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2024
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche (tMS)	0

Quantité de boues évacuées [tMS]

	2024
Compostage produit [tonnes de matière sèche (tMS)]	0

Aucun curage de bassin n'a été effectué en 2024

GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

NH₄⁺ : Ammonium.

NO₂⁻ : Nitrites.

NO₃⁻ : Nitrates.

Pt : Phosphore total.

PO₄³⁻ : Phosphates.

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au RPQS. Le nouveau mode de calcul de l'indice est applicable depuis l'exercice 2013.

		nombre de points possibles	points obtenus
PARTIE A : Plan des réseaux (sur 15 points maximum)	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et, s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	0 ou 10	10
	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	0 ou 5	5
	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et transport des eaux usées et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux (mise à jour réalisée au moins chaque année).	0 ou 10	10
PARTIE B : Inventaire des réseaux (sur 30 points maximum) (la partie B est comptabilisée si les 15 points sont obtenus à la partie A)	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux. (de 60% à 69% du linéaire : +1 point ; de 70% à 79% : +2 points ; de 80% à 89% : +3 points ; de 90% à 94% : +4 points ; au moins 95% : +5 points). (connaissance = 99%)	0 à 5	5
	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux ; l'inventaire mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	0 ou 10	10
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux. L'attribution des points supplémentaires est identique à celle utilisée pour les diamètres et matériaux. (connaissance = 100%)	0 à 5	3
TOTAL PARTIES A et B		45	43

Le descriptif détaillé mentionné à l'article D2224-5-1 du CGCT est considéré comme réalisé lorsque le service d'assainissement collectif a obtenu un total de 40 points sur 45, pour la somme des parties A et B.

Le seuil de **40 points** étant atteint, **le descriptif détaillé est considéré comme établi.**

		nombre de points possibles	points obtenus
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (sur 75 points maximum) (la partie C est comptabilisée si 40 points au moins sont obtenus aux parties A et B)	Mention, sur le plan des réseaux, d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le 5 ^{ème} point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux. L'attribution des points supplémentaires est identique à celle utilisée pour les diamètres et matériaux (connaissance = 57%).	0 à 15	12
	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, renoulement, déversoirs d'orage, ...).	0 ou 10	10
	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	0 ou 10	10
	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux.	0 ou 10	10
	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau.	0 ou 10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	0 ou 10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	0 ou 10	0
	TOTAL PARTIE C	75	62

La valeur totale de l'indice P202.2 (parties A+B+C) est de **105 points** sur 120.

■ TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES (P201.1)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales.

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2023	2024	Variation
Taux de desserte	93,5 %	95,1 %	+1,7 %

■ INFORMATIONS SUR LA PLUVIOMETRIE ET LES EAUX PARASITES

La pluviométrie (fréquence et intensité des pluies) peut perturber le fonctionnement des réseaux d'assainissement dits séparatifs (saturation et/ou débordements par intrusion d'eaux parasites) et les performances des stations d'épuration (surcharges hydrauliques entraînant des débordements, des départs de boues, des traitements moins efficaces et/ou des volumes bypassés avant traitement).

Les eaux claires parasites (ECP) sont constituées d'eaux claires parasites permanentes (ECPP = eaux de nappes) et d'eaux claires parasites météoriques (ECPM = eaux de pluie).

Les eaux parasites collectées par les réseaux proviennent soit de défauts d'étanchéité des réseaux et branchements publics, soit de défauts d'étanchéité des raccordements privés au réseau, soit de rejets directs d'eaux de pluie ou de nappes par les installations privées des particuliers (mauvais raccordements ou rejets volontaires).

L'objectif pour la collectivité et son exploitant est de rechercher les sources d'entrées d'eaux parasites, de les quantifier et de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires à leur réduction.

Ces recherches sont réalisées dans le cadre des diagnostics périodique (environ tous les 10 ans) et permanent (annuel) incluant des contrôles de conformité des raccordements chez les usagers et des auscultations des réseaux (inspections vidéo) afin d'identifier les défauts.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la pluviométrie moyenne annuelle mesurée sur le territoire depuis 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024
Pluviométrie (mm)	1 277	935	592	953	995

Les premières conclusions des diagnostics périodique et permanent montrent que les réseaux collectent entre 27% et 41% d'eaux claires permanentes (35% en moyenne).

Les entrées d'eaux parasites sont disséminées sur l'ensemble du territoire et proviennent essentiellement des parties privatives des raccordements.

■ **CONFORMITE DE LA COLLECTE (P203.3)**

Pour 2024 le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est **non-conforme** pour Margaux (volumes déversés trop importants au niveau du trop-plein déclaré et comptabilisé du PR Trémolle) et conforme aux prescriptions de la Directive ERU, de l'arrêté du 21 juillet 2015 et aux arrêtés locaux pour l'ensemble des autres communes de la CdC.

Le taux global de conformité de la collecte par rapport à la réglementation générale est de **77%**.

■ **CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P204.3)**

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

- Taux de conformité pour le service***

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de **82%** (station de LUDON non conforme en raison de volumes by-passés comptabilisés trop importants).

■ **CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)**

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Au vu des bilans réalisés, certains rejets mesurés sur les stations sont non conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

- Taux de conformité pour le service***

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de **82%** (station de LUDON jugée non conforme).

■ CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P254.3)

au regard des prescriptions de l'acte individuel (arrêté préfectoral)

- *Station d'épuration du PIAN MEDOC*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des équipements d'épuration est conforme, localement, aux prescriptions de l'acte individuel (arrêté préfectoral n°SEN/2021/10/10-0204 du 10 octobre 2022).

- *Station d'épuration d'ARSAC*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des équipements d'épuration est conforme, localement, aux prescriptions de l'acte individuel (arrêté préfectoral n°SEN/2022/10/03-200 du 03 octobre 2022).

- *Station d'épuration de MARGAUX*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des équipements d'épuration est conforme, localement, aux prescriptions de l'acte individuel (arrêté préfectoral N°SEN2015/03/23-15 du 23/03/2015).

- *Station d'épuration de LUDON*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des équipements d'épuration est non-conforme, localement, aux prescriptions de l'acte individuel (arrêté préfectoral n°SEN2013/06/25-72 du 25/06/2013) (32 bilans ont été réalisés dans l'année dont 26 retenus pour le jugement de la conformité ; 5 bilans ont été jugés non-conformes sur les 26 bilans retenus ; 2 valeurs rédhibitoires de concentration ont été mesurées : 1 en MES et 1 en DCO ; 21 bilans sur 32 ont été réalisés en condition de surcharge hydraulique : entrées d'eaux parasites très importantes).

- *Station d'épuration de MACAU*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des équipements d'épuration est conforme, localement, aux prescriptions de l'acte individuel (arrêté préfectoral n°SEN2016/08/04-92 du 04/08/2016).

- *Lagunage de LABARDE*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des équipements d'épuration est conforme, localement, aux prescriptions de l'acte individuel (arrêté préfectoral n° SEN-2021-12-06-182 du 06/12/2021).

- *Station d'épuration de CUSSAC (Le Bourdieu)*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des équipements d'épuration est conforme, localement, aux prescriptions de l'acte individuel (arrêté préfectoral n°SEN-2021-11-08-170 du 08/11/2021).

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions des actes individuels est de 96,4%.

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

- *Taux de conformité pour le service*

	2023	2024	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0 %

■ CONTROLE DE CONFORMITE DES RACCORDEMENTS

Par délibération du 06 avril 2023, la Collectivité a décidé de rendre obligatoire, sur l'ensemble du territoire communautaire, le contrôle du raccordement à l'assainissement collectif en cas de vente d'un immeuble. Ces contrôles étaient déjà effectifs sur les communes d'Arcins, Lamarque et Cussac-Fort-Médoc antérieurement à cette délibération.

Cette obligation s'ajoute à l'obligation réglementaire de contrôle des nouveaux raccordements au réseau d'assainissement collectif (contrôles du neuf) et aux contrôles réalisés contractuellement par l'exploitant sur les raccordements existants (dans le cadre du diagnostic permanent et de la recherche des entrées d'eaux parasites dans le réseau).

L'ensemble des contrôles précités est réalisé par l'exploitant.

En 2024, dans le cadre du diagnostic périodique, des contrôles supplémentaires de l'existant ont été réalisés par le groupement ARTELIA / AQUALIS au niveau de secteurs identifiés comme collectant le plus d'eaux parasites.

Pour l'année 2024, **795 contrôles** ont été réalisés dont 319 contrôles vente, 72 contrôles de l'existant par SUEZ, 401 contrôles de l'existant par ARTELIA/AQUALIS et 3 contrôles neufs.

Le détail des divers contrôles par commune et leur conclusion est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Contrôles réalisés en 2024	Contrôles vente		Contrôles de l'existant		Contrôles du neuf	
	conforme	non conforme	conforme	non conforme	conforme	non conforme
LE PIAN	31	9	46	6	1	
LUDON MEDOC	54	7	73	8		
MACAU	39	8	27	8		
LABARDE	2	1		1		
ARSAC	37	7	75	6	1	
MARGAUX-CANTENAC	31	11	85	8	1	
SOUSSANS	17	8				
ARCINS	10	2	1			
LAMARQUE	22	5		1		
CUSSAC	17	1	117	11		
TOTAL	260	59	424	49	3	0
	319		473		3	

Les non-conformités vont l'objet de mises en demeure des propriétaires concernés par la collectivité, avec application de pénalités, et de contrôles de contre-visite après la réalisation des travaux de mise en conformité.

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Chaque année, l'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part revenant à la collectivité. Ceux-ci découlent des charges du service et sont calculés sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
30/11/2023	Tarification assainissement collectif 2024
21/11/2024	Tarification assainissement collectif 2025

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. Ils sont obtenus par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Pour l'année 2024, le coefficient d'indexation est de 1,1653 (il était de 1,0846 en 2023).

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Certaines redevances peuvent être modulées par la Collectivité conformément à la réglementation.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € HT par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau. Cette redevance est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2025.

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.250	0,00

• *Redevance Performance des Réseaux Assainissement*

Cette nouvelle redevance est appliquée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Elle est reversée à l'Agence de l'Eau par la Collectivité à partir de 2026.

Son montant de base, en € par m³, est fixé annuellement par l'Agence de l'Eau.

La Collectivité doit voter annuellement le montant modulé en fonction des performances du service de l'année n-2, selon des critères fixés par la réglementation.

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Redevance Performance Réseaux Asst		
Tarif de base Agence de l'Eau	0,00	0,35
Tarif modulé voté Collectivité	0,00	0,1136

CDC MEDOC ESTUAIRE – Communes de Le Pian Médoc, Arsac, Margaux-Cantenac, Soussans, Ludon Médoc, Macau, Labarde, Arcins, Lamarque et Cussac-Fort-Médoc

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2024

tarif domestique de la collectivité

■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** Tarif hors redevances modernisation des réseaux de collecte et performance des réseaux assainissement

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

Communes	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Le Pian	Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement ordinaire * le m ³	92,75 1,9577	96,27 2,0481
Arsac	Part de la collectivité			+3,80 %
Margaux-Cantenac	Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	92,51	+4,62 %
Soussans	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,1464	
Ludon Médoc	Part de la collectivité			+3,93 %
Macau	Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	84,55	-0,19 %
Labarde	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,1332	
Arcins	Part de la collectivité			+9,01 %
Lamarque	Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	84,70	+0,12 %
Cussac-Fort-Médoc	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,8093	
Communauté de Communes	Redevances et taxes	TVA	10,0 %	10,0 %
				0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de $120\ m^3$

Communes		1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation	Variation COLLECTIVITE (HT)
Le Pian	Collectivité	327,67 €	342,04 €	+4,39%	+4,39%
	TVA	32,77 €	34,20 €	+4,38%	
	Total [€ TTC]	360,44 €	376,25 €	+4,39%	
Arsac	Collectivité	350,08 €	353,24 €	+0,90%	+0,90%
	TVA	35,01 €	35,32 €	+0,90%	
	Total [€ TTC]	385,09 €	388,56 €	+0,90%	
Margaux-Cantenac	Collectivité	340,53 €	348,47 €	+2,33%	+2,33%
	TVA	34,05 €	34,85 €	+2,34%	
	Total [€ TTC]	374,59 €	383,31 €	+2,33%	
Soussans	Collectivité	301,82 €	329,12 €	+9,05%	+9,05%
	TVA	30,18 €	32,91 €	+9,05%	
	Total [€ TTC]	332,00 €	362,03 €	+9,05%	
Ludon Médoc	Collectivité	327,67 €	342,04 €	+4,39%	+4,39%
	TVA	32,77 €	34,20 €	+4,38%	
	Total [€ TTC]	360,44 €	376,25 €	+4,39%	
Macau	Collectivité	340,53 €	348,47 €	+2,33%	+2,33%
	TVA	34,05 €	34,85 €	+2,34%	
	Total [€ TTC]	374,59 €	383,31 €	+2,33%	
Labarde	Collectivité	301,82 €	329,12 €	+9,05%	+9,05%
	TVA	30,18 €	32,91 €	+9,05%	
	Total [€ TTC]	332,00 €	362,03 €	+9,05%	
Arcins	Collectivité	327,67 €	342,04 €	+4,39%	+4,39%
	TVA	32,77 €	34,20 €	+4,38%	
	Total [€ TTC]	360,44 €	376,25 €	+4,39%	
Lamarque	Collectivité	340,53 €	348,47 €	+2,33%	+2,33%
	TVA	34,05 €	34,85 €	+2,34%	
	Total [€ TTC]	374,59 €	383,31 €	+2,33%	
Cussac-Fort-Médoc	Collectivité	301,82 €	329,12 €	+9,05%	+9,05%
	TVA	30,18 €	32,91 €	+9,05%	
	Total [€ TTC]	332,00 €	362,03 €	+9,05%	

<i>Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :</i>	3,14 €/m ³ TTC	<i>pour Le Pian Médoc</i>
	3,24 €/m ³ TTC	<i>pour Arsac, Margaux-Cantenac, Soussans</i>
	3,19 €/m ³ TTC	<i>pour Ludon Médoc, Macau, Labarde</i>
	3,02 €/m ³ TTC	<i>pour Arcins, Lamarque, Cussac-Fort-Médoc</i>

CDC MEDOC ESTUAIRE – Communes de

Le Pian Médoc, Arsac, Margaux-Cantenac, Soussans, Ludon Médoc, Macau, Labarde, Arcins, Lamarque et Cussac-Fort-Médoc

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2024

tarif domestique de la collectivité

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris toutes redevances

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

Communes	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Le Pian	Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement ordinaire * le m ³	92,75 1,9577	96,27 2,0481
Arsac Margaux-Cantenac Soussans	Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement ordinaire * le m ³	92,51 2,1464	96,15 2,1424
Ludon Médoc Macau Labarde	Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement ordinaire * le m ³	84,55 2,1332	92,17 2,1358
Arcins Lamarque Cussac-Fort-Médoc	Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement ordinaire * le m ³	84,70 1,8093	92,25 1,9739
Communauté de Communes	Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€/m ³] Redevance Performance Réseaux Assainissement [€/m ³] TVA	0,250 0,00 10,0 %	0,00 0,1136 0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

Communes	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation	Variation COLLECTIVITE (HT)
Le Pian	Collectivité Redevance de modernisation des réseaux de collecte Redevance Performance Réseaux Assainissement TVA Total [€ TTC]	327,67 € 30,00 € 0,00 € 35,77 € 393,44 €	342,04 € 0,00 € 13,63 € 35,57 € 391,24 €	+4,39% +4,39%
Arsac Margaux-Cantenac Soussans	Collectivité Redevance de modernisation des réseaux de collecte Redevance Performance Réseaux Assainissement TVA Total [€ TTC]	350,08 € 30,00 € 0,00 € 38,01 € 418,08 €	353,24 € 0,00 € 13,63 € 36,69 € 403,56 €	+0,90% +0,90%
Ludon Médoc Macau Labarde	Collectivité Redevance de modernisation des réseaux de collecte Redevance Performance Réseaux Assainissement TVA Total [€ TTC]	340,53 € 30,00 € 0,00 € 37,05 € 407,58 €	348,47 € 0,00 € 13,63 € 36,21 € 398,31 €	+2,33% +2,33%
Arcins Lamarque Cussac-Fort-Médoc	Collectivité Redevance de modernisation des réseaux de collecte Redevance Performance Réseaux Assainissement TVA Total [€ TTC]	301,82 € 30,00 € 0,00 € 33,18 € 365,00 €	329,12 € 0,00 € 13,63 € 34,28 € 377,03 €	+9,05% +9,05%

Prix théorique TTC du m³ pour un usager consommant 120 m³ :	3,26 €/m³ Soit 0,00326 €/litre (0,00238 €/litre hors abonnement)	pour Le Pian Médoc
	3,36 €/m³ Soit 0,00336 €/litre (0,00248 €/litre hors abonnement)	pour Arsac, Margaux-Cantenac, Soussans
	3,32 €/m³ Soit 0,00332 €/litre (0,00247 €/litre hors abonnement)	pour Ludon Médoc, Macau, Labarde
	3,14 €/m³ Soit 0,00314 €/litre (0,00230 €/litre hors abonnement)	pour Arcins, Lamarque, Cussac-Fort-Médoc

CDC MEDOC ESTUAIRE
**Communes de Le Pian Médoc, Arsac, Margaux-Cantenac,
 Soussans, Lédon Médoc, Macau, Labarde, Arcins,
 Lamarque et Cussac-Fort-Médoc**

Rapport annuel
**EXERCICE
 2024**

■ **LE PRIX MOYEN DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 SUR LA CDC y compris toutes redevances**

- *Tarif moyen de l'assainissement collectif*

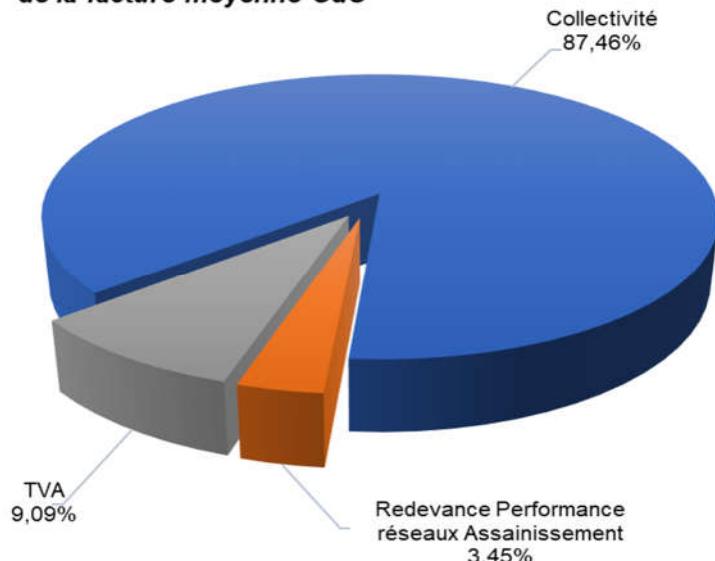
	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	88,55	94,14
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,0548	2,0976

- *Composantes de la facture moyenne d'un usager de 120 m³*

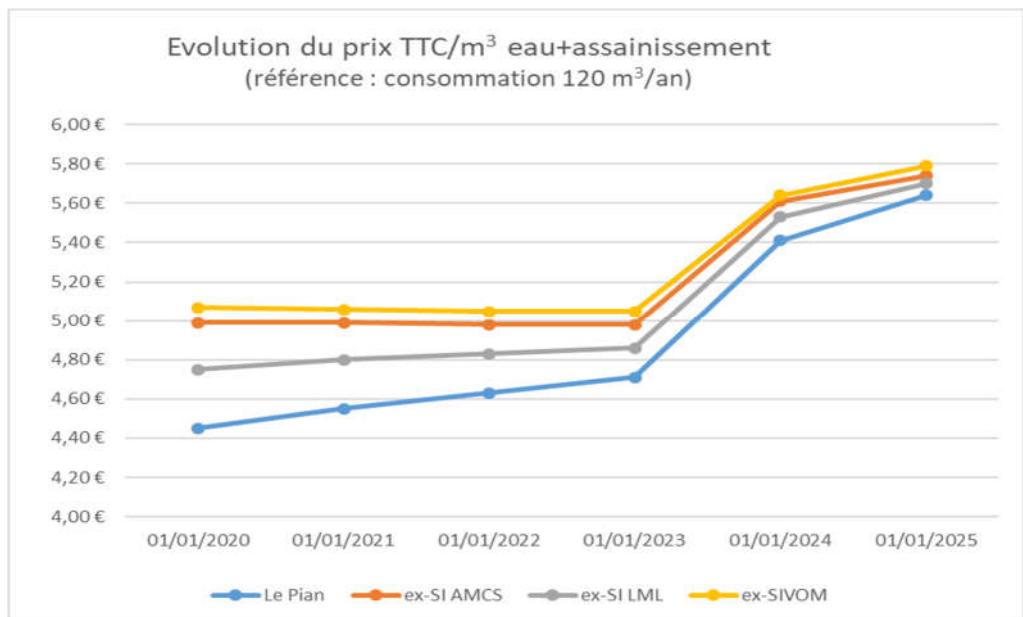
	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Collectivité	335,13 €	345,85 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	0,00 €
Redevance Performance Réseaux Assainissement	0,00 €	13,63 €
TVA	36,51 €	35,95 €
Total [€ TTC]	401,64 €	395,43 €

Prix moyen théorique TTC du m³ sur la CdC : **3,30 €/m³**
 Soit 0,0030 €/litre
 (0,00243 €/litre hors abonnement)

**Répartition au 1^{er} janvier 2025
 de la facture moyenne CdC**



Evolution du prix TTC du service



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• *Recettes de la collectivité*

	2023	2024	Variation
<u>Recettes liées à la facturation des abonnés</u>			
Redevances d'assainissement collectif	2 869 970,95 €	3 526 185,92 €	
Total recettes liées à la facturation des abonnés	2 869 970,95 €	3 526 185,92 €	+22,86 %
<u>Autres recettes</u>			
Autres prestations aux abonnés (PFAC)	209 011,00 €	254 018,50 €	
Autres produits de gestion courante et activités annexes (dont panneaux photovoltaïques)	5 472,72 €	13 307,99 €	
Produits exceptionnels (pénalités exploitant, annulation mandats, ...)	46 195,58 €	0,00 €	
Total des recettes	3 130 300,25 €	3 794 867,95 €	+21,23 %

• *Recettes de l'exploitant (hors rémunération)*

	2023	2024	Variation
<u>Autres recettes</u>			
Recettes liés aux travaux (branchements, ...)	268 482 €	215 169 €	
Autres recettes	28 922 €	42 523 €	
Total des recettes	297 404 €	257 692 €	-13,35 %

■ DEPENSES PARTICULIERES D'EXPLOITATION DE LA COLLECTIVITE

	2023	2024	Variation
Rémunération de l'exploitant	1 472 417,90 €	1 536 123,77 €	
Renouvellement équipements d'exploitation		980,00 €	
Total des dépenses particulières d'exploitation	1 472 417,90 €	1 537 103,77 €	+4,39 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Création d'un bypass Rue Abbé Frémont (Arsac)	32 500 €	-
Création et réhabilitation voiries steps (Ludon+Le Pian) + voirie Ecosite	62 908 €	
Réhabilitation ponctuelle PR Pontet (Le Pian)	29 553 €	
Etude Zones Humides Extension Step CUSSAC	2 900 €	
Réhabilitations réseaux Margaux-Cantenac/Soussans/Ludon/Macau (AP/CP Phase 1)	548 552 €	
Réhabilitations réseaux (Le Pian) : travaux complémentaires suite casses réseau	254 088 €	
Chemisage réseau secteur Génissan (Le Pian)	12 745 €	
Chemisage réseau Rue Montesquieu (Margaux-Cantenac)	28 491 €	
Réhabilitation génie civil Step Le Pian (AP/CP Phase 2)	100 398 €	
Extension réseau Chemin Mouspareau (Macau) Phases 1+2	214 832 €	
Réhabilitations réseaux (Cussac/Arcins/Lamarque) (AP/CP Phase 2)	216 877 €	
Diagnostic du réseau et réalisation du schéma directeur intercommunal (3 ^{ème} partie) (AP/CP)	216 880 €	15% Dpt 33 + 50% Agence Eau
Total des travaux engagés *	1 720 724 €	

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2024, pour l'ensemble du territoire communautaire, fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	5 389 257,37 €	4 663 943,99 €
Remboursements au cours de l'exercice	875 951,25 €	873 913,64 €
dont en intérêts	169 102,06 €	148 600,27 €
dont en capital	706 849,19 €	725 313,37 €

Durée d'extinction de la dette (= encours dette / épargne brute) :

	2023	2024
Dure d'extinction (année)	4,2	2,5

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements pour l'ensemble du territoire communautaire (travaux – subventions)	1 400 162,39 €	1 347 737,11 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux *	Montant indicatif de travaux
Réorganisation réseau PR Auquin (Le Pian) (AP/CP) : étude	30 000 €
Réaménagement refoulement PR Gondats (Margaux-Cantenac)	51 130 €
Réhabilitation Pr Guiton (Arsac)	52 700 €
Aménagements hydrauliques step Le Pian (AP/CP phase 3)	62 765 €
Réhabilitation et réorganisation réseau secteur Trémolle (Margaux-Cantenac) (AP/CP Phase 2)	396 000 €
Réhabilitations réseaux Margaux-Cantenac/Soussans/Ludon/Macau (AP/CP Phase 2)	247 500 €
Extension Step Cussac : Moe phases AVP/PRO à ACT (AP/CP Phase 1)	95 000 €
Réhabilitations réseaux suite PPI période 1	838 800 €
Diagnostic du réseau et réalisation du schéma directeur intercommunal (4 ^{ère} partie) (AP/CP)	104 500 €
Total des projets à l'étude	1 878 395 €

* Liste extraite des travaux prévisionnels à inscrire au budget annexe de l'Assainissement Collectif de la CdC Médoc Estuaire et relatifs aux 10 communes.

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2023	2024
nombre de demandes reçues	29	9
nombre d'aides accordées	20	5
montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)	3 061,30 €	3 123,86 €
dont part délégataire		
dont part collectivité	3 061,30 €	3 123,86 €
soit en €/m ³	0,0026	0,0028

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée sur le service.

■ Tableau récapitulatif des indicateurs du service de l'assainissement collectif

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	25 487	26 143
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	24	21
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	240,8	227,0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] (valeur moyenne sur le territoire)	3,35	3,30
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	93,5%	95,1%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	105	105
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	100%	77%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale	79%	82%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale	61%	82%
P254.3	Conformité de la performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	98,4%	96,4%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0026	0,0028

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

La fiche ci-après présente le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m³.

■ PRIX GLOBAL : LE PIAN MEDOC

Eau potable	Collectivité : CDC MEDOC ESTUAIRE, contrat d'affermage du 01/01/2020 avec SUEZ, Tarif domestique : de la collectivité pour la commune du Pian Médoc
Assainissement collectif	Collectivité : CDC MEDOC ESTUAIRE, contrat d'affermage du 01/01/2020 avec SUEZ, Tarif domestique : de la collectivité pour la commune du Pian Médoc

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2024	1er jan 2025	évolution
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	191,54 €	214,57 €	+12,02 %
pour l'assainissement collectif	327,67 €	342,04 €	+4,39 %
<i>Total HT global Collectivité</i>	<i>519,21 €</i>	<i>556,61 €</i>	<i>+7,20 %</i>
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	0,00 €	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	0,00 €	
Redevance prélevement sur la ressource en eau	10,80 €	8,40 €	-22,22 %
Redevance consommation eau		38,40 €	
Redevance performance réseaux eau		9,08 €	
Redevance performance réseaux asst		13,63 €	
TVA			
pour le service d'eau potable (5,5%)	13,31 €	14,87 €	+11,79 %
pour l'assainissement collectif (10%)	35,77 €	35,57 €	-0,57 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	255,25 €	285,33 €	+11,79 %
pour l'assainissement collectif	393,44 €	391,24 €	-0,56 %
TOTAL TTC GLOBAL	648,69 €	676,57 €	+4,30 %

Prix au m³ (€ TTC)	5,41	5,64
Prix au litre (€ TTC)	0,00541	0,00564
Prix au litre (€ TTC) hors abonnement	0,00409	0,00426

■ **PRIX GLOBAL : ARSAC, MARGAUX-CANTENAC,
SOUSSANS**

Eau potable	Collectivité : CDC MEDOC ESTUAIRE, contrat d'affermage du 01/01/2020 avec SUEZ, Tarif domestique : de la collectivité pour les communes d'Arsac, Margaux-Cantenac et Soussans
Assainissement collectif	Collectivité : CDC MEDOC ESTUAIRE, contrat d'affermage du 01/01/2020 avec SUEZ, Tarif domestique : de la collectivité pour les communes d'Arsac, Margaux-Cantenac et Soussans

Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2024	1er jan 2025	évolution
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	191,54 €	214,57 €	+12,02 %
pour l'assainissement collectif	350,08 €	353,24 €	+0,90 %
<i>Total HT global Collectivité</i>	<i>541,62</i>	<i>556,61</i>	<i>+2,77 %</i>
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Redevance prélèvement sur la ressource en eau	10,80 €	8,40 €	-22,22 %
Redevance consommation eau		38,40 €	
Redevance performance réseaux eau		9,08 €	
Redevance performance réseaux asst		13,63 €	
TVA			
pour le service d'eau potable (5,5%)	13,31 €	14,87 €	+11,79 %
pour l'assainissement collectif (10%)	38,01 €	36,69 €	-3,48 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	255,25 €	285,33 €	+11,79 %
pour l'assainissement collectif	418,08 €	403,56 €	-3,47 %
TOTAL TTC GLOBAL	673,33 €	688,89 €	+2,31 %

Prix au m³ (€ TTC)	5,61	5,74
Prix au litre (€ TTC)	0,00561	0,00574
Prix au litre (€ TTC) hors abonnement	0,00430	0,00437

■ PRIX GLOBAL : LABARDE, LUDON-MEDOC ET MACAU

Eau potable	Collectivité : CDC MEDOC ESTUAIRE, contrat d'affermage du 01/01/2020 avec SUEZ, Tarif domestique : de la collectivité pour les communes de Ludon Médoc, Macau et Labarde
Assainissement collectif	Collectivité : CDC MEDOC ESTUAIRE, contrat d'affermage du 01/01/2020 avec SUEZ, Tarif domestique : de la collectivité pour les communes de Ludon Médoc, Macau et Labarde

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2024	1er jan 2025	évolution
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	191,54 €	214,57 €	+12,02 %
pour l'assainissement collectif	340,53 €	348,47 €	+2,33 %
<i>Total HT global Collectivité</i>	<i>532,07</i>	<i>563,04</i>	<i>+5,82 %</i>
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Redevance prélèvement sur la ressource en eau	10,80 €	8,40 €	-22,22 %
Redevance consommation eau		38,40 €	
Redevance performance réseaux eau		9,08 €	
Redevance performance réseaux asst		13,63 €	
TVA			
pour le service d'eau potable (5,5%)	13,31 €	14,87 €	+11,79 %
pour l'assainissement collectif (10%)	37,05 €	36,21 €	-2,27 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	255,25 €	285,33 €	+11,79 %
pour l'assainissement collectif	407,58 €	398,31 €	-2,27 %
TOTAL TTC GLOBAL	662,83 €	683,64 €	+3,14 %

Prix au m³ (€ TTC)	5,53	5,70
Prix au litre (€ TTC)	0,00553	0,00570
Prix au litre (€ TTC) hors abonnement	0,00428	0,00436

■ **PRIX GLOBAL : LAMARQUE, CUSSAC-FORT-MEDOC,
ARCINS**

Eau potable	Collectivité : CDC MEDOC ESTUAIRE, contrat d'affermage du 01/01/2014 avec VEOLIA, Tarif domestique : de la collectivité pour les communes d'Arcins, Lamarque, Cussac-Fort-Médoc
Assainissement collectif	Collectivité : CDC MEDOC ESTUAIRE, contrat d'affermage du 01/01/2020 avec SUEZ, Tarif domestique : de la collectivité pour les communes d'Arcins, Lamarque, Cussac-Fort-Médoc

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2024	1er jan 2025	évolution
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	242,96 €	240,28 €	-1,10 %
pour l'assainissement collectif	301,82 €	329,12 €	+9,05 %
<i>Total HT global Collectivité</i>	<i>544,78</i>	<i>569,40</i>	<i>+4,52 %</i>
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	0,00 €	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	0,00 €	
Redevance prélèvement sur la ressource en eau	13,20 €	13,60 €	+3,00 %
Redevance consommation eau		38,40 €	
Redevance performance réseaux eau		9,08 €	
Redevance performance réseaux asst		13,63 €	
TVA			
pour le service d'eau potable (5,5%)	16,27 €	16,57 €	+1,89 %
pour l'assainissement collectif (10%)	33,18 €	34,28 €	+3,30 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	312,03 €	317,93 €	+1,89 %
pour l'assainissement collectif	365,00 €	377,03 €	+3,29%
TOTAL TTC GLOBAL	677,03 €	694,96 €	+2,65 %

Prix au m³ (€ TTC)	5,64	5,79
Prix au litre (€ TTC)	0,00564	0,00579
Prix au litre (€ TTC) hors abonnement	0,00435	0,00443